COMITE DIRECTEUR
12 juillet 2022 – 18H EN VISIOCONFERENCE

Présidence : Alain DOUCET

Membres élus présents : Christian ABEILHE, Michèle ANDRE, Alain AZPIROZ, Evelyne BARTHES, Annette BERBOUS, René BES, Jocelyn BROUSSE, Francis CAZENEUVE, Didier CEYSSON, Daniel COLLET, Pierre CROS, Julie CUMINETTI, Jean-Louis DAVID, Frédérick DEDIEU, Daniel FABRE, Gérard FOURQUET, Christophe GIL, Françoise JAMMES, Jean Claude LEGENDRE, Alain MACCHION, Laurent MARTINIE, Jean-Marc MOREAU, Jean Yves MOURET, Matthieu MONCHAUX, Alain PALAUSSE, Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Bernard PUJOL Alain REY, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Rolland SORMANI, Claude SOUTADE, Bernard VIVIES , Jacques ZOCCHETTO.

Membres élus excusés : Annie BOURDALLE, Benoît CASTANEDO, Pierre JEAN MARIE, André LEYMAT, Antoine MARTINEZ, Laetitia PACHOUD, Stéphane PINASSEAU, Michel RUAMPS, Jean Claude TARDIEU, Gérard TUGAS, Bernard VAUR, Michel VIGIER, Thierry VIGNOBOUL.

Assistent : Alain ARMANDIE, Laure BENJAMOILE, Sylvie BROS, Pierre CIBOT, Jean Pierre CROUZERY, Eric DORIA, André LAUR, Jean Louis LLANTA, Eric PLANES, Bernard ROLLAND, Laurent SOLA, Laura TOMAS.

Communication du Président

- Le Président ouvre la séance en félicitant les nouveaux grades de « grands-pères » d'Alain ARMANDIE, Alain AZPIROZ et Jean Claude LEGENDRE
- La convention avec la FFR a été signée grâce au travail de tous.
- Un bureau territorial sera organisé en septembre dans les locaux de la « Dépêche du Midi » à Toulouse.
- Le Président donne les dates du Beach Rugby à Valras.
- Le Président Alain DOUCET a été entendu par la Gendarmerie de Bagnères de Bigorre. D'autres auditions sont en cours. Une bande vidéo est en possession des enquêteurs.
- René BES, Max SANTA et Eric PLANES ont rendez-vous à Gruissan pour préparer le dossier de la MOT.
- Les embauches pour l'IREF sont en cours.
- La Président remercie les CD qui se sont investis pour la Bodéga du Congrès FFR.
- Les poules des championnats fédéraux ont été communiquées. Il n'y a que très peu de contestations à ce jour.

Évènements récents

Le Président DOUCET revient sur le déferlement d'attaques agressives sur les réseaux sociaux et notamment par le site de la campagne électorale de l'équipe de Bernard LAPORTE. Sont principalement visés, un vice-président de la LOR, Max SANTA, et la gestion de la MOT de Narbonne, le travail effectué autour du secteur sportif.
La FFR et certains élus ont été mis au courant de ces faits intolérables concernant des élus de la LOR.
Le principal acteur de ces agressions et de ces mensonges, monsieur TRALLERO, est licencié au Comité Départemental du LOT.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

Le Président demande au Comité Directeur, quelle attitude prendre et de quelle manière on peut défendre notre ami Max et la LOR.
Un débat s'ouvre :

- Jean Louis DAVID dit que le travail à la Ligue est collectif. Dès que l'on attaque un des siens, on attaque toute l'institution. Ces faits sont écœurants et il à répondu sur les réseaux en son nom. Il parle de la gestion dénoncée de la MOT de Narbonne qui est un héritage de l'équipe précédente. Il condamne la dureté des propos envers Max SANTA et sa famille. Il souhaiterait connaître l'avis des « amis » de monsieur TRALLERO.
- Dorothée PEREZ prend la parole et demande de saisir le conseil de discipline de la LOR, ce qui aurait dû être déjà fait auparavant. Ces propos sont inadmissibles.
- Alain ARMANDIE dit qu'il faut, en effet, le convoquer devant le conseil de discipline d'Occitanie et que l'on ne peut pas supporter son attitude.
 On sanctionne les dirigeants de clubs quand il le faut, nous devons agir de même.
- Alain AZPIROZ adhère aux propos déjà énoncés. Quand on attaque Max, on attaque la Ligue. Il dit qu'il faut porter plainte contre C. TRALLERO pour harcèlement et à des faux pour usage des logos de la Ligue sans autorisation. Alain dit qu'il y a eu certainement un élément détonateur qui a alimenté la polémique au Congrès.
 Il a du mal à croire que cela ne vienne pas de l'intérieur.
- Pour Alain PALAUSSE, le fait déclencheur est la MOT de Narbonne. Il en fait un historique et parle de laxisme passé dans les décisions de l'ancienne équipe. Il avance également le souhait de ne pas mettre en cause quelques précédents responsables.
- René BES prend la parole, refait l'historique précis de la MOT de Narbonne et en explique quelques choix financiers et juridiques.
 Il dit que le choix du positionnement administratif des locaux de Narbonne a été fait en fonction des rapports avec les différents maires de Narbonne.
 Les dernières réunions se sont gâchées au fil des dernières rencontres, allant jusqu'au courrier recommandé. Il dit que c'est peut-être un mal pour un bien. Il dit avoir abordé ce problème avec Didier CODORNIOU.
- Alain REY souhaite recadrer le débat sur les déclarations et l'attitude de la personne mise en cause. Il dit qu'il faut sanctionner ce licencié. Il ne comprend pas que les attaques puissent venir d'un compte « Facebook » de campagne de la FFR.
 Il s'en est ému auprès de Bernard LAPORTE. Il faut obtenir de ne plus pouvoir utiliser ce compte. Les élus de la Ligue à la FFR doivent faire part de leur position.
- Christophe GIL dit que cela fait 10 ans que ces agissements durent. Il relève que lors des différentes AG, il a été annoncé que la MOT de Narbonne appartenait à la LIGUE et aux clubs, ce qui, aujourd'hui n'est plus le cas.
 Il demande quel a été le rôle de « Accord Sport » lors du contrat de fusion.
- Evelyne BARTHES intervient en précisant que cette question a été posée lors du traité de fusion à « Accord sport » et a fait l'objet d'un long débat.
- René BES reprécise la position du site de Narbonne.
- Didier CEYSSON dit qu'en attaquant Max, c'est toute la Ligue qui est attaquée.
 Il faut que la LOR réagisse. Il est étonné que C. TRALLERO puisse avoir une licence dans le LOT. Il dit qu'il faut porter plainte.
- Pierre CROS dit que le problème de propriété de la MOT de Narbonne est à traiter au titre de l'héritage et que l'attitude de monsieur TRALLERO est un problème relationnel qui impacte toute la Ligue. Il demande à qui profite le crime ? Il pense qu'il y a une « histoire » Il demande une communication et une action plus vive au niveau juridique de la part de la Ligue. On ne peut pas continuer à être salis.
- Le Président DOUCET propose d'écrire un courrier à Bernard LAPORTE au titre du Comité Directeur. Il dit que la FFR a demandé de saisir la commission d'éthique de la LOR qui n'est pas en place à ce jour.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

-
- Bernard PUJOL renouvelle son soutien à Max. Concernant l'attaque personnelle contre Max, pour lui, la FFR ne bougera pas. Il pense qu'il faut monter un dossier sur ces agissements. Ce qui le gène, c'est d'être suspicieux avec tout le monde. Il demande de rester unis et de se recentrer sur les actions, « on est dans le même bateau ». La Ligue doit régler le problème par rapport à monsieur TRALLERO.
- Le Président DOUCET dit que la meilleure réponse n'est pas de démissionner ou de s'entre déchirer. Il faut mener la Ligue pendant les deux ans qu'il reste sans se poser de questions. On doit centraliser nos actions.
- Jean Claude LEGENDRE intervient et dit que les démissions ne serviront à rien.
 Il assure que monsieur TRALLERO ne s'arrêtera pas. Il rejoint les propos précédents, il a dépassé les limites en attaquant la Ligue de cette manière. C'est une affaire de personnes qui rejaillit sur la Ligue. Il faut utiliser les commissions adéquates.
- Alain MACCHION demande de saisir le Conseil de discipline au titre de l'article concernant les faits d'atteinte aux intérêts supérieurs du rugby.
 S'il n'est pas d'accord avec la sanction, il ira devant la FFR.
- Pour André LAUR, le prétexte de la MOT de Narbonne n'est pas le bon car seuls les initiés connaissent l'histoire de la MOT. A travers Max, l'institution est attaquée et cela demande un geste fort. Il faut clarifier la situation par rapport au site « Facebook ».
- Pour Michel PFLIEGER, Max doit déposer plainte. Il faut priver de licence monsieur TRALLERO : il a une mission DC3 sur le département du LOT qui a été validée par la Ligue qu'il doit justifier. On doit demander à la FFR pourquoi C. TRALLERO est gestionnaire du site de campagne fédéral.
 Il faut voir quelle est la quintessence des choses sur l'affaire de la MOT de Narbonne.
- Max SANTA intervient et dit qu'il va régler son problème personnel.
 Cependant, la Ligue doit prendre ses responsabilités. Le problème vient qu'il y a deux ans, la Ligue ne les a pas prises et qu'aujourd'hui il est de nouveau attaqué.
 Il faut punir le contrevenant.
- Pour Alain ARMANDIE, il faut prendre ses responsabilités.
- Bernard PUJOL dit qu'il faut faire simple et que la FFR a autre chose à traiter.
 Il revient sur la convocation devant le conseil de discipline. La Ligue Occitanie doit faire ce qu'il faut tout en restant « clair ».
- René BES fait confiance à Max pour régler son problème et lui-même n'aurait aucun état d'âme. Il fait part des explications données à Gruissan au sujet de la MOT de Narbonne.
 Il ne faut pas lâcher C. TRALLERO.
 On doit rester unis et ensemble, arrêtons de se faire cracher dessus.
- Ghislaine ROSSIGNOL prend la parole pour soutenir Max. Elle est étonnée que C. TRALLERO soit licencié au CD 46. Elle n'a pas connaissance qu'il y exerce des missions. Il ne faut pas rester sans rien faire car il s'agit de harcèlement envers un dirigeant bénévole d'une institution. Cela relève du respect par rapport aux bénévoles.
- Alain AZPIROZ dit que l'on est sur du cyber harcèlement. On ne doit pas laisser passer, ces attaques qui fragilisent le bénévolat.

Le Président DOUCET reprend la parole et propose de mettre aux votes des membres du CoDir présents :

- Saisir le conseil disciplinaire de la LOR et convoquer monsieur TRALLERO pour atteinte à l'intérêt supérieur du rugby au titre du paragraphe 7 de l'article 510 des Règlements Généraux de la FFR.
- Informer la FFR de cette procédure.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres du Comité Directeur présents.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

Une enquête sera faite par le conseil disciplinaire avant de convoquer le belligérant par courrier avec AR après saisine qui sera effectuée par le secrétaire général de la LOR.

Jean IGLESIS sera interrogé sur la pertinence de porter plainte en tant que « partie civile ».

Frais des officiels

Eric DORIA présente les évolutions financières validées lors du Congrès de la FFR à Marseille.
Il propose au Comité Directeur de la LOR d'appliquer ces mesures sur les rencontres territoriales :

- Revalorisation de l'indemnité kilométrique qui passe de 0,39€/km à 0,45 €/km.
 Pas de modification pour le secteur professionnel qui reste à 0,39€/km
- Indemnité de match qui passe de 60€ à 70€ pour les rencontres de Ligue.

Paiement des frais de manière dématérialisée sauf pour certaines rencontres FFR.
Ces mesures sont validées à l'unanimité des membres présents.

Traitement des notes de frais

Eric DORIA présente les dispositifs mis en place par la Ligue Nouvelle Aquitaine qui s'appuie sur un processus non automatisé : cela demande un emploi à temps plein pour traiter les demandes.
La Ligue AURA a travaillé avec un logiciel « Koésio » qui est en cours de développement.
Un contact a été pris avec notre prestataire informatique « Copy Sud » pour le développement d'une solution qui automatiserait tout le processus, depuis le traitement de la fiche jusqu'au paiement des frais et l'imputation comptable.
Ce dispositif ne pourra pas être opérationnel avant novembre, avec au plus tôt pour une mise en place pour les matchs retours.
A court terme, un travail avec un état d'Oval-e aménagé sera une solution passagère. Une offre d'emploi en CDD de 6 mois a été passée.
Il faut également définir quel sera le prélèvement financier par rencontre qui serait aux alentours de 160€ avec un versement trimestriel des clubs.
Laura TOMAS complète ces propos.
Elle précise pour information, et après renseignements pris auprès de la FFR, que le logiciel de traitement des frais utilisé par la FFR « Jenji » pour les notes de frais n'est pas adapté pour la partie comptable.
Chaque proposition est ensuite analysée.
Pierre CROS dit que le poids financier de l'augmentation des indemnités sera pris en compte par les clubs. Les autres frais de développement et de RH ne seront pas indolores.
Alain AZPIROZ confirme ses dires et dit qu'il existe peut-être d'autres applicatifs pour le traitement des dossiers.
Il faut déterminer le coût des frais supplémentaires à ajouter avec l'objectif de rester cohérents avec le tarif de la Ligue de Nouvelle Aquitaine.
Alain AZPIROZ revient sur le travail effectué lors de la construction budgétaire.
Le Président souhaite que toutes les rencontres soient traitées de la même manière.
Max SANTA demande des précisions sur la répartition financière du projet.
Tous les clubs paieront la même somme quel que soit le déplacement de l'arbitre.
Pierre CROS précise que le paiement des arbitres se fera chaque mois à N+ 10 jours.
Les clubs seront informés sur le fonctionnement mis en place dès le 1er septembre.
Ceci va peser sur la trésorerie de la Ligue.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

La FFR s'est montrée rassurante par téléphone sur la position de l'URSSAF par rapport au lien de subordination entre les ligues et les arbitres.
La question sera reposée à la FFR directement.

Alain AZPIROZ demande si on a une idée du coût du développement chez Copy-Sud
Laura TOMAS précise qu'une réponse sera apportée le 19/07 auprès de Copy-Sud.
Le versement du club sera fait en fonction du nombre d'équipes engagées dans les championnats de la LOR.

La Comité Directeur vote à l'unanimité des membres présents le principe de fonctionnement du traitement des frais de déplacement des officiels.
Le montant financier sera défini en fonction de la totalité des frais et en cohérence avec la Ligue de Nouvelle Aquitaine.

Épreuves

Seniors

Rolland SORMANI présente la composition des poules des championnats seniors de la LOR. Tous les représentants départementaux, hormis le Gard (excusé), étaient présents à la réunion de la commission des épreuves.
On note des poules de 10 avec des oppositions géographiques dans tous les niveaux pour éviter les déplacements.
Le calendrier et les poules seront transmises aux clubs dès la semaine prochaine.
Le nombre de qualifiés en championnat de France passe de 7 à 14.
On note moins de qualifiés pour la montée de R1 en 3 DF.
Il n'y aura pas d'équipes « réserves » en R3.
Rolland donne quelques infos ayant guidé le choix dans la constitution des poules :
Un courrier sera envoyé au club d'Andorre en leur expliquant qui peut être titulaire d'une licence type « A ».
Le club de TAUCH a demandé à ne pas jouer avec ses voisins et se trouve positionné dans une autre poule.

Les obligations sportives sont définies et jointes au règlement.
Les règlements de l'an dernier ont été quelque peu modifiés.
Après discussion, les championnats R1, R2, R3 débuteront le 18/09 pour toutes les équipes, compte tenu de la modification du nombre des qualifications en championnats de France.
Le Président demande de communiquer les poules à la presse demain.
Pour André LAUR, les poules de 10 sont chargées en R3. Rolland répond que 8 poules de 10 semblaient être la logique.
Un Président de CD fait remarquer que les membres de la commission ont travaillé avec les correspondants départementaux. Il ne serait pas correct de remettre en cause ce travail.

La proposition de Rolland est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Jeunes

Christian ABEILHE parle de la mise ne place du championnat jeunes.
Une concertation s'est faite avec toutes les autres compétitions pour préparer les calendriers. Des dates ont été neutralisées, notamment pour « l'Amicale des 6 Nations – 5000 Cadets » (25 et 26/03), le Président DOUCET demande que soit adressée une note aux présidents de Départements pour rappeler le fonctionnement de cette compétition.
Dates préservées pour le Tournoi des 6 Nations (U18 sélection Ligue) 22 et 23/10.
Cette compétition est un vrai championnat et doit être pris en compte comme tel.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

Christian souhaite un échange sur la note de la DTN. Il rappelle la note.
Alain DOUCET dit que le règlement voté est « dans les clous » avec une Ligue 2 à XV ou à X
Les compétitions à XII n'existent pas pour les jeunes, pour donner suite à l'avis de la DTN.

Le Président parle des rassemblements et fait appel à l'expertise de Jean Louis LLANTA. Les départements donneront leur avis ainsi que le DTL.
Jean Louis demande des précisions sur la validation.
Les CD donneront leur avis sur la validation du rassemblement. Cette étape doit être un travail commun entre CTL et CD.
Le circuit des signatures sera vu entre Annette BERBOUS et Jean Louis LLANTA, en collaboration avec Eric PLANES. Une procédure sera mise en place et les clubs informés de celle-ci.

Politique RSE de la LOR

A ce jour, aucune « politique RSE » n'est mise en place sur la LOR.
Le Président propose que Jean POUS se charge de ce dossier, exemple politique géographique des poules du championnat.
Le Comité Directeur valide cette proposition à l'unanimité des présents
Jean POUS prend la parole et dit que c'est une feuille blanche.
Il décrit rapidement la stratégie et des actions qu'il souhaite mettre en place avec les salariés, tous ceux qui font l'entreprise. Il se rapprochera de Pierre CIBOT.
Il souhaite que l'entreprise LOR soit plus performante.
Ce programme va concerner de nombreuses personnes : élu-e-s et salarié-e-s.

Questions Diverses

Le Président demande de ne pas s'épancher sur les réseaux sociaux concernant les délibérations qui ont été actées. Il ne faut pas faire un cas particulier.

Alain PALAUSSE a reçu les kits Rugby à 5 pour les équipes finalistes aux championnats de France de Blois. Il les fera parvenir dans les MOT(s) ou aux équipes qui devront parrainer d'autres équipes.

Séance levée à 21H00

Alain DOUCET
Le Président

Jean-Yves MOURET
Le Secrétaire Général
